



Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

5 août 2026

LE CONSEIL DES MINISTRES ADOPTE DEUX PROJETS DE LOI ET DEUX DECRETS

Lomé, 5 août. (ATOP) – Le conseil des ministres, sous la houlette du Président du Conseil, Faure Gnassingbé, a adopté deux projets de loi, deux décrets et écouté trois communications, le mardi 4 août à Lomé.

Les projets de loi portent adhésion du Togo au Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (ICGEB) et à la Convention apostille de 1961. Il s'agit pour le Togo de renforcer la recherche, l'innovation et la biotechnologie et de permettre l'accès à des programmes de formation, de bourses et de coopération scientifique. La convention apostille, quant à elle, vise à simplifier la reconnaissance internationale des actes publics et à réduire les formalités administratives pour les citoyens et les entreprises.



SEM. Faure Gnassingbé lors du conseil des ministres

Le premier décret concerne la nomination de 23 auditeurs de justice et 5 agents des Forces de défenses et de sécurité (FDS) comme magistrats stagiaires et magistrats stagiaires militaires. Ceux-ci ont achevé leur formation au Centre de formation des professions de justice. Le second décret attribue à la société E-Space Togo une licence de cinq ans, renouvelable pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communication électronique destinés aux services liés à l'Internet des objets (IoT). L'octroi de cette licence contribuera au renforcement de l'écosystème numérique national et au développement de solutions intelligentes au bénéfice de l'administration, des entreprises et des populations.

SOMMAIRE

ECHOS DE LA CAPITALE	2-3
NOUVELLES DES PREFECTURES	4-6
NOUVELLE DE L'ETRANGER	6-8
SPORTS	8-10

Au titre des communications, le conseil a écouté une première communication relative à l'amélioration de la salubrité publique à Lomé. Il est prévu la création d'une brigade de protection du cadre de vie, le renforcement de la collecte et du traitement des déchets, l'entretien des infrastructures d'assainissement et la sensibilisation accrue des populations. La deuxième communication est relative au renforcement de l'éthique dans l'administration publique. En effet 132 fonctionnaires ont fait l'objet de sanctions disciplinaires en 2025-2026, dont 78 licenciements, pour divers manquements aux obligations statutaires.

La dernière communication concerne la gestion des pluies diluviennes des 28 et 29 juin dans le district autonome du Grand Lomé et plusieurs régions du pays. Ces intempéries ont occasionné 5 décès et 26.603 personnes affectées, ainsi que d'importants dégâts sur les habitations, les infrastructures routières et les ouvrages d'assainissement. Les besoins d'assistance identifiés s'élèvent à 1.142.357.583 F CFA et feront l'objet d'une réponse humanitaire comprenant les appuis alimentaires, des kits d'hygiène, d'assainissement et médicaux. ATOP/JK (source : compte rendu du Conseil des ministres)



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



ECHOS DE LA CAPITALE

CONSOMMATION ABUSIVE DES PRODUITS PSYCHOACTIFS :

LE GOUVERNEMENT APPELLE A LA RESPONSABILITE FACE A UNE MENACE DE SANTE PUBLIQUE



Lomé, 5 août (ATOP) – Face à la consommation abusive de boissons énergisantes, de liqueurs artisanales vendues en dehors de tout contrôle sanitaire, de substances de diverses natures ainsi que l'usage détourné de médicaments psychoactifs, constituant une véritable menace pour la santé publique, le ministère chargé de la Santé a, à travers un communiqué, rendu public le mercredi 5 août, appelle à la responsabilité de chacun.

Ces pratiques, souvent banalisées, indique le communiqué, détruisent progressivement l'organisme. Elles fragilisent le cœur, le foie, les reins et le cerveau. Elles favorisent l'apparition de maladies chroniques, réduisent l'espérance de vie et compromettent l'avenir des plus jeunes notamment. Le communiqué précise également qu'au-delà de la souffrance humaine, les conséquences de ces comportements représentent un coût économique et social considérable pour les familles et la nation entière.

« Préserver sa santé est aussi un acte de patriotisme. C'est protéger sa famille, contribuer au développement du pays et permettre à notre système de santé de continuer à répondre efficacement aux besoins de tous », souligne le ministre en charge de la Santé, Jean-Marie Koffi Tessi.

Par ailleurs, le ministre invite la jeunesse à pratiquer régulièrement une activité physique ; privilégier l'eau comme principale boisson d'hydratation ; adopter une alimentation saine en consommant davantage de fruits et légumes locaux et à prendre moins de sucre, de sel et d'huile. Il conseille également d'éviter la prise de substances nocives ou de médicaments en dehors d'une prescription médicale et de rechercher le bien-être dans un mode de vie équilibré.

« Notre santé n'a pas de prix. Nous l'entretiens au quotidien par des choix et des habitudes responsables. Ensemble, faisons de la prévention le premier médicament, et de la responsabilité individuelle le premier rempart contre la maladie », martèle le ministre.

ATOP/BA/Communiqué du ministère de la Santé

LES AGENTS DE L'ANPA, DE LA RADIO LOMÉ ET DE L'ATOP SENSIBILISES SUR LES PRODUITS D'ASSURANCES DE GTA



M. Idrissou (debout) présentant le produit Crésus

directions ont été édifiés sur les contenus, les avantages et les conditions de souscription aux produits d'assurances de cette compagnie.

Le responsable risque technique, Yagla Pierre a indiqué que le « Pack essentiel plus » est une couverture mixte composée de quatre assurances, notamment une assurance multirisques habitations, un individuel accident, une responsabilité civile chef de famille et décès toutes causes. Il offre des garanties en cas de sinistres tels que des inondations, incendies, des dommages causés à un tiers et les décès. Son principal avantage réside en son coût réduit par rapport à la souscription séparée des assurances qui le compose.

Le responsable Réseau commercial, Idrissou Loukoumane, a souligné que le produit « Crésus » est un contrat d'assurance vie offrant la possibilité d'épargner et d'investir sur le marché financier avec un taux d'intérêt de 3,5%. Il est conseillé pour préparer la retraite et réaliser des projets à long terme.

Le directeur de l'ATOP, Eyebiyi Kokouvi Adéyêmi a relevé l'importance de l'assurance pour faire face aux différents événements malheureux de la vie de l'homme. Il a exhorté les participants à tirer profit des informations qui leur ont été données.

ATOP/EAG/SED/BV



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

☎ +228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

✉ atoptogo1@gmail.com

🌐 www.atop.tg



NOUVELLES DES PREFECTURES

KLOTO/TELEPHONIE MOBILE :

L'ARCEP SENSIBILISE LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS SUR LES REGLES DE TRANSPARENCE

Kpalimé, 5 août (ATOP) - L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a sensibilisé, le mardi 4 août à Kpalimé, les associations de consommateurs des préfectures de Kloti, Agou, Avé, Danyi et Kpélé sur les règles de transparence, d'équité et de non-discrimination applicables aux offres et forfaits des opérateurs de téléphonie mobile.

Organisée sous le thème « L'ARCEP à l'écoute des consommateurs des services de communication électronique et des postes », cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la 7^e édition de la tournée nationale de l'institution. Elle vise à mieux faire connaître les droits des consommateurs, à recueillir leurs préoccupations et à promouvoir une utilisation responsable des services de communications électroniques.

Les participants ont été entretenus sur la contribution des citoyens à la régulation du secteur, les nouvelles dispositions de la décision du 19 février 2026 portant dispositions sur les règles de transparence. Cette décision consolide les principes de transparence introduits en 2021 et apporte plusieurs innovations destinées à renforcer la protection des consommateurs. Elle prévoit notamment la conservation du crédit de communication après l'expiration d'un forfait, sous certaines conditions, ainsi que l'allongement de la durée de validité des cartes SIM, dont le cycle de vie passe désormais de trois à six mois. Les préoccupations liées à l'installation des antennes de télécommunication ainsi que la lutte contre les arnaques sur les réseaux mobiles ont été également abordées.

Le chef du service contentieux et protection des consommateurs à l'ARCEP, Tabati Francis, a indiqué que cette campagne nationale répond aux nombreuses plaintes enregistrées par l'institution au sujet de certaines pratiques observées sur le marché des communications électroniques. Il a rappelé la procédure de règlement des litiges. « Le consommateur doit d'abord saisir le service après-vente de son opérateur. Si aucune solution satisfaisante n'est trouvée, il peut déposer une plainte auprès de l'ARCEP, qui intervient, conformément à ses prérogatives, pour rétablir les droits du consommateur lorsque la réclamation est fondée », a-t-il précisé.

Le président de la Ligue togolaise des consommateurs (LTC), Dr Hoéléte Yao Sogadji, a relevé que les coûts des communications téléphoniques et de l'internet mobile ont baissé ces dernières années, tout en estimant que les opérateurs doivent poursuivre leurs efforts pour améliorer davantage la qualité des services. Il a invité les consommateurs à jouer un rôle de relais d'information dans leurs communautés, à signaler les dysfonctionnements constatés et à consulter régulièrement les plateformes numériques de l'ARCEP afin de mieux connaître leurs droits. Dr Sogadji a exhorté les médias à renforcer les actions de sensibilisation sur les arnaques liées aux communications électroniques, la gestion des crédits de communication et les différentes offres de forfaits.

ATOP/AYH/AO/BV



Les participants

DES ACTEURS COMMUNAUX DE L'OTI 2 ENTRETENUS SUR LA GESTION DES AIRES PASTORALES



Les participants

Mango, 5 août (ATOP) - Les élus locaux et autres acteurs de la commune Oti 2 ont été formés sur les Plans simples de gestion et de Résilience des aires pastorales (PSG/RAP), le lundi 3 août à Barkoissi.

L'atelier est initié par l'ONG Gestion de l'environnement et valorisation des produits agropastoraux et forestiers (GEVAPAF). Il entre dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Activités agropastorales apaisées et résilience des

populations des communes des régions des Savanes et de la Kara au Nord Togo (3ARC) ». L'activité a bénéficié de l'appui financier de l'Agence française de développement (AFD) et du soutien technique de l'ONG Actif for life (AFL).

Le contenu du PSG/RAF, les stratégies pour la préservation des ressources naturelles et agropastorales dans la commune, ainsi que les actions prioritaires qui seront menées pendant trois ans ont été présentés aux participants. Ces derniers ont fait des propositions pour une meilleure collaboration entre éleveurs et agriculteurs.

Le 1^{er} adjoint au maire de la commune Oti 2, Yolapar Dami-Djati a réitéré la disponibilité de la municipalité à accompagner l'ONG GEVAPAF pour l'atteinte des objectifs du projet. Il a convié les participants à s'approprier ce projet et à s'investir pour sa réussite.

Le responsable suivi et évaluation du projet à GEVAPAF, Yatombo Kombate a fait remarquer que les ressources agropastorales et naturelles sont en voie de disparition dans les régions des Savanes et de la Kara et les conflits entre éleveurs et agriculteurs perdurent. Il a indiqué qu'il est important de renforcer les capacités des élus communaux et acteurs impliqués pour une synergie d'actions en vue de renverser la tendance. M. Yatombo a invité les éleveurs et agriculteurs à toujours régler les conflits à l'amiable pour un meilleur vivre ensemble.



M. Yatombo lors de son exposé

Le projet 3ARC est exécuté dans cinq communes du Togo : Oti 2, Oti-Sud 1, Kéran 1, Kpendjal 2 et Kpendjal ouest 1. Il vise, entre autres, à endiguer les conflits entre éleveurs et agriculteurs, à préserver les ressources naturelles dans ces localités et à créer des couloirs de passage et points d'eau pour les troupeaux afin d'éviter les dévastations des champs, sources de conflits entre éleveurs et agriculteurs.

ATOP/TT/JK/DHK

TONE/CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DES MII :

282 074 MOUSTIQUAIRES DISTRIBUEES DANS LE DISTRICT SANITAIRE (95%)

Dapaong, 5 août. (ATOP) – 282 074 Moustiquaires imprégnées d'insecticides (MII) sur 296 682 prévues, ont été distribuées dans le district sanitaire de Tône, soit une couverture globale de 95%. C'est ce que révèle le rapport provisoire de la distribution des

MII, présenté aux membres du Comité local d'organisation (CLO) par son rapporteur, Dr. Hilim Péléké Mawaba le mardi 4 août à Dapaong.

Selon le rapport, cinq Unités de soins périphériques (USP) ont enregistré 100% de couverture de distribution. Par contre, les taux les plus bas ont été observés dans la ville de Dapaong, notamment au niveau de la Polyclinique (77,3%) et du CMS Dalwak (78,3%). Dr. Hilim a fait savoir que les ménages spéciaux, à savoir les camps des Forces de défense et de sécurité (FDS) et les couvents religieux ont été couverts à 100%. Aussi, tous les citoyens dont les coupons n'ont pas pu être scannés ou n'existent pas dans la liste linéaire ont reçu leurs moustiquaires. Il reste un stock de 15 133 MII dans l'entrepôt du district.



Les membres du CLO

Les difficultés relevées durant cette campagne sont entre autres, l'absence de certains ménages dans la liste linéaire et dans les smartphones, le problème de scannage QR code de quelques coupons, la discordance entre le nombre de MII distribué virtuellement et celui distribué physiquement et des pièces de MII manquant dans des ballots. Le rapporteur a fait savoir que des approches de solutions ont été trouvées sur le terrain, permettant aux équipes de distribution de continuer leur mission dans la sérénité.

Le président du CLO, Ouro-Gouroungou Horoumila a remercié les membres du comité et tous les acteurs impliqués dans cette campagne pour la réussite du travail abattu. Il a souhaité que la sensibilisation se poursuive pour la bonne utilisation des moustiquaires reçues par la population. ATOP/TKA/JK/HKM



NOUVELLES DE L'ETRANGER

SENEGAL :

TROIS CHRONIQUEURS PROCHES DU PASTEF DEVANT LA JUSTICE POUR OFFENSE AU CHEF DE L'ETAT

Dakar, (RFI) - Trois chroniqueurs proches du Pastef, Lamignou Darou, Oustaz Thiep et Ndiaye Touba, comparaissent le mercredi 5 août devant la justice pour offense au chef de l'Etat après une vidéo diffusée sur TikTok dans laquelle ils priaient pour que le malheur et la mort frappent « *celui qui a trahi le projet du Pastef* ». Une formule largement interprétée comme visant Bassirou Diomaye Faye. Détenus depuis leur arrestation fin juillet, ils sont jugés en urgence.

Les trois chroniqueurs du média Feeñal Digital, avaient été arrêtés le 28 juillet dans les locaux de leur rédaction, sur autosaisine du procureur de la République. Ils sont poursuivis pour discours contraire aux bonnes mœurs et offense au chef de l'État, sans que le président ne soit nommé dans la vidéo incriminée.

Et c'est précisément l'argument de leur avocat, Me Aby Nar Ndiaye. Pour lui, l'infraction n'est pas constituée, car si la diffamation peut s'appliquer sans citer de nom,

l'offense au chef de l'État suppose que celui-ci soit explicitement désigné. Il assure que les trois hommes ne visaient pas le président de la République, et plaide pour une relaxe.

Une présumée persécution politique, selon la défense

La défense déplace aussi le débat sur un autre terrain, celui d'une présumée persécution politique visant, selon elle, la jeunesse acquise à la cause d'Ousmane Sonko. Une lecture qui s'inscrit dans un climat de tensions croissantes entre le chef de l'État et le président de l'Assemblée nationale, depuis le limogeage de ce dernier de la primature en mai dernier.

Face aux enquêteurs, les trois hommes avaient assuré ne pas viser le président, évoquant une discussion entre amis. Un précédent récent existe : il y a quelques jours, Adama Ndiaye, une commerçante de Touba, a été condamnée à six mois de prison dont un mois ferme pour des propos tenus contre le chef de l'État lors d'un live TikTok.

RFI

RDC/EBOLA :

L'EPIDEMIE DEPASSE LES CAPACITES DE RIPOSTE (OMS)

Kinshasa, (XINHUA) - L'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo (RDC) continue de progresser plus rapidement que les capacités de riposte, alors que le nombre de cas confirmés approche les 3.900, a indiqué le mardi 4 août, l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

"L'épidémie continue malheureusement de progresser au-delà des capacités de la riposte", a déclaré le porte-parole de l'OMS, Tarik Jasarevic, lors d'un point de presse des Nations Unies à Genève. Il a indiqué qu'il s'agissait désormais de la plus importante épidémie d'Ebola jamais enregistrée en RDC, appelant à davantage de financements et de ressources pour renforcer les capacités de traitement, les équipes d'investigation sur le terrain, les équipes chargées des enterrements dignes et sécurisés ainsi que les agents communautaires.

La RDC avait enregistré, le lundi, 3.874 cas confirmés, dont 1.751 décès, selon le dernier rapport de situation publié mardi par les autorités sanitaires congolaises. Le taux de létalité s'établissait à 45,1%. L'épidémie s'est étendue à 51 zones sanitaires réparties dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Haut-Uélé, de la Tshopo et du Sud-Kivu. L'Ituri demeure l'épicentre de l'épidémie, concentrant 87,1% de l'ensemble des cas confirmés.

Le Dr. Vasee Moorthy, responsable par intérim du programme R&D Blueprint de l'OMS, a déclaré mardi lors du point de presse à Genève qu'il n'existait toujours aucun traitement, médicament prophylactique ou vaccin dont l'innocuité et l'efficacité contre la souche Bundibugyo du virus Ebola, responsable de l'épidémie actuelle, aient été démontrées.

Parallèlement, le directeur général du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique), Jean Kaseya, est arrivé mardi à Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri, afin d'évaluer la riposte aux côtés de représentants de l'OMS et d'autres partenaires. M. Kaseya a estimé que cette mission devrait permettre d'évaluer les mesures qui fonctionnent, d'identifier les domaines nécessitant un renforcement urgent et d'écouter les communautés ainsi que les équipes de première ligne. "Chaque retard laisse davantage de terrain au virus", a-t-il prévenu dans une publication sur les réseaux sociaux, citant parmi les priorités la détection rapide de chaque cas, le suivi de tous les contacts, la protection des agents de santé ainsi que le rapprochement des services de dépistage et de soins des communautés touchées.

La 17e épidémie d'Ebola enregistrée en RDC a été déclarée le 15 mai. Elle évolue dans un contexte marqué par les mouvements de populations, les activités minières artisanales, les déplacements transfrontaliers et la persistance des violences armées dans

l'est du pays, autant de facteurs qui, selon les autorités sanitaires, entretiennent la transmission et compliquent les opérations de riposte.

XINHUA

CEUTA :

70 000 MIGRANTS DEJA REPARTIS AU MAROC, AFFIRME MADRID

Africanews - Le gouvernement espagnol affirme que 70 000 des 72 000 migrants entrés la semaine dernière dans l'enclave de Ceuta sont déjà retournés au Maroc. Malgré ce reflux, entre 2 000 et 5 000 personnes seraient encore présentes sur le territoire espagnol, selon les autorités.

Le bilan humain continue de s'alourdir. Les autorités espagnoles font désormais état de 77 morts, principalement des migrants qui se sont noyés en tentant de contourner à la nage les dispositifs de sécurité en mer. Des opérations d'identification des victimes sont toujours en cours avec les autorités marocaines.

Pour limiter de nouvelles traversées, l'Espagne a installé une barrière flottante de 500 mètres dans les eaux séparant Ceuta du Maroc. Les garde-côtes marocains assurent, de leur côté, que les tentatives de passage ont fortement diminué depuis la semaine dernière, même si quelques candidats à l'exil continuent de tenter la traversée.

Parmi eux, Abdul Karim, 23 ans, raconte avoir nagé pendant plus de trois heures pour atteindre Ceuta. Il explique avoir entrepris ce voyage dans l'espoir de trouver un emploi en Espagne et affirme avoir cru se noyer au cours de la traversée.

La crise migratoire, qui a provoqué la plus importante vague d'arrivées à Ceuta de ces dernières années, continue d'alimenter les tensions entre le Maroc et l'Espagne, tandis que les familles de nombreux disparus restent sans nouvelles de leurs proches.

Africanews



ATOP

**Pour vos articles, reportages
Nous contacter.**

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



SPORTS

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS FEMININE TOTAL ENERGIES/MALAWI – ZAMBIE : ENTRE REVELATION ET CONFIRMATION

CAIRE, (CAF) - Le rideau tombera mercredi soir sur le Groupe C de la TotalEnergies CAF Coupe d'Afrique des Nations Féminine Maroc 2026 avec une affiche qui s'est imposée comme l'une des plus attendues du premier tour. Au stade Al Madina de Rabat, le Malawi, sensation de cette édition, défiera une Zambie contrainte de s'imposer pour espérer terminer en tête de sa poule.

Alors que les Malawites comptent six points après deux victoires en autant de rencontres, un match nul leur suffirait pour conserver la première place. En face, les Copper Queens, relancées après leur succès inaugural contre l'Égypte (6-0) puis freinées par une courte défaite face au Nigeria (1-0), n'ont plus le choix : seule la victoire leur permettra de doubler leurs voisines d'Afrique australe.

Une surprise qui ne veut plus en être une

Peu d'observateurs imaginaient le Malawi dominer un groupe composé du Nigeria, de la Zambie et de l'Égypte. Pourtant, les protégées de Lovemore Fazili ont bousculé tous

les pronostics, notamment en faisant tomber les Super Falcons lors de la première journée, avant d'enchaîner face à l'Égypte.

Mais dans le camp malawite, personne ne parle d'exploit accompli. Le discours reste tourné vers l'avenir. « Nous avons six points, mais nous nous battons pour trois de plus. Nous voulons terminer avec neuf points », a affirmé le sélectionneur Lovemore Fazili en conférence de presse.

Le technicien refuse d'aborder cette rencontre dans une logique comptable. « Beaucoup parlent du match nul, mais ce n'est pas notre état d'esprit. Nous entrons sur le terrain pour gagner. »

Le Malawi entend ainsi poursuivre sa formidable aventure sans modifier son identité. Malgré les éloges, Fazili assume toujours l'étiquette d'outsider.

« Les gens nous considèrent comme des outsiders et cela nous convient. Cette image nous donne encore plus de motivation. »

La Zambie face à un test de caractère

Habituée désormais aux grandes compétitions continentales, la Zambie n'a plus droit à l'erreur. Après avoir impressionné lors de son festival offensif contre l'Égypte, les Copper Queens ont buté sur l'organisation nigériane et voient désormais la première place leur échapper.

Le défi est clair : battre une équipe qui déborde de confiance.

L'effectif dirigé par Nora Häuptle pourra néanmoins s'appuyer sur son expérience des grands rendez-vous et sur un secteur offensif toujours capable de faire basculer une rencontre.

Un derby COSAFA toujours particulier

Au-delà de l'enjeu sportif, cette confrontation possède une dimension régionale importante. Malawi et Zambie se connaissent parfaitement et se retrouvent régulièrement lors des compétitions du COSAFA.

Les cinq dernières confrontations au Championnat féminin du COSAFA témoignent d'un duel relativement équilibré, même si la Zambie compte trois succès contre deux au Malawi. Plus récemment, les deux sélections s'étaient neutralisées en décembre dernier.

Pour Fazili, les précédents ne compteront guère. « Nous connaissons la Zambie, ils nous connaissent aussi. À chaque fois que nous jouons contre eux, c'est comme une finale. Ce sera difficile pour les deux équipes. »

Un groupe encore ouvert

Si les deux équipes sont idéalement placées pour rejoindre les quarts de finale, l'ordre du classement reste déterminant. Le vainqueur du groupe bénéficiera théoriquement d'un tableau plus favorable lors de la phase à élimination directe.

Les Malawites assurent toutefois ne pas calculer. « Nous savons que ce match déterminera notre avenir. Nous ne sommes pas détendues. Nous voulons tout faire pour gagner », a confié la joueuse Madyina Nguluwe.

Dans un groupe qui semblait promis au Nigeria et à la Zambie avant le début du tournoi, le Malawi s'est invité à la table des favoris. Reste désormais à savoir si la révélation de cette CAN féminine saura confirmer son statut face à l'une des références du football féminin africain, lors d'un derby d'Afrique australe qui promet intensité, engagement et une première place en guise de récompense.

La Zambie n'a plus le choix

Habituée aux grands rendez-vous continentaux, la Zambie aborde cette dernière journée avec une mission simple : gagner. Après avoir étrillé l'Égypte (6-0) lors de son entrée en lice, les Copper Queens ont vu leur élan stoppé par le Nigeria (1-0) et doivent désormais battre le Malawi pour terminer en tête du groupe.

Pour la sélectionneuse suisse Nora Häuptle, il n'est pas question de céder à la pression. La technicienne insiste sur la capacité de son équipe à répondre présente dans les moments décisifs.

« Nous savons gérer l'énergie qui précède ce genre de rendez-vous. Le groupe est serein et totalement concentré sur lui-même », avait-elle expliqué avant le début du tournoi, une philosophie qu'elle continue d'appliquer à l'approche de cette rencontre décisive.

La Zambie pourra compter sur l'expérience de ses cadres, emmenées par Barbra Banda et Racheal Kundananji, pour renverser une équipe malawite en pleine confiance.

Gardienne de but des Copper Queens, Hazel Nali refuse d'ailleurs toute forme de fatalisme.

« Nous avons un très bon état d'esprit. Tout le monde au pays attend beaucoup de nous et ce soutien nous pousse à aller encore plus loin », confiait récemment la portière des Copper Queens.

La stat

Les Copper Queens n'ont jamais perdu leur dernier match de groupe, avec deux victoires et deux nuls.

